



## Procédure d'activation de la gestion automatique du code « PAV »

## I. Activation

Après avoir effectué la mise à jour des logiciels de votre poste par LiveUpdate, il est nécessaire d'activer la gestion automatique du code « PAV » dans le programme de gestion des feuilles de soins électroniques (FSE).

Pour cela, ouvrir Médialogis SQL et sélectionner un dossier patient. Sélectionner l'option « Télétransmission des FSE » du menu « Transfert », puis cliquer sur l'onglet « Configuration ». La fenêtre suivante s'affiche :

	Paiements effectués
onction Carte Vitale	
mètres de facturation	DRE annul./rectif.
Gestion des données CCAM	
Conventions des Org. complémentaires	LIRE CARTE:
	Assuré
Professionnel de Santé sans carte	Méd <u>e</u> cin
Gestion des centres destinataires	
Gestion des jours fériés	
	nètres de facturation Gestion des données CCAM Conventions des Org. complémentaires Professionnel de Santé sans carte Gestion des centres destinataires Gestion des jours fériés

Sélectionner l'onglet « Paramètres systèmes ». On obtient alors la fenêtre ci-dessous. Cliquer sur le bouton « Gestion des paramètres de la fonction » :

Fonction SESAM-VITALE		
Médecin : DUPONT Christophe		<u>I</u> ableau de bord
Télétransmission des FSE Configuration	oncti in Carte Vitale	Paiements effectués
Configuration des param	ères d'environnement	<u>D</u> RE annul./rectif.
Chemin de la fonction Sésam-Vitale	Version de la fonction Sésam-Vitale	
Gestion des paramètres de la fonction	Initialisation des paramètres	LIRE CARTE:
Lire la configuration Sésam-Vitale du poste	Maintenance de la base Sésam-Vitale	Assuré 🗸
Télécharger un nouveau logiciel lecteur	Libérer les ressources Sésam-Vitale	Méd <u>e</u> cin 👻
Lire l'heure du lecteur de cartes	Mettre à l'heure le lecteur de cartes	Assuré+ <u>B</u> énéf.
Paramètres de facturation Parcours de soin	8 Paramètres systèmes	Fermer



Dans la colonne « Paramètres », cliquer sur « Divers » puis sur « Paramètres généraux » et cocher la case « Gestion de Participation Assuré » :

Carte de Professionnel de santé     Situations     GALSS     Professionnel de santé agréé RATP     Professionnel de santé agréé SNCF     Quitance     Quitance     Demande de Non Utilisation des Fonctions TLA     Operande de Santé agréé des Montants Récap. vant Validation de la Facture     Statie   Professionnel de santé agréé sinces     Demande de Non Utilisation des Fonctions TLA   Valeur TP     Valeur TP   Valeur HTP     On Affichage dus message d'avertissement TLA 131   Valeur IP     Valeur Braceure de sonté des factures pour la mise en lots   Non Affichage dus Bouton "Services en Ligne" sur la Feuille de Soins     Mon Ditigation de sait un mode de réglement   Interdiction de supression des FSE/DRE au Tableau de Bord     Mont Ditigation Assuré   Montant de la Participation Assuré (PAV):   18,00     Logiciel Lecteur   0211   Résolution Ecran :	Docteur TEST test		N* A 99 9	ADELI : 99999 8
Paramètres   Paramètres généraux     Situations   GALSS     Tréfétransmission   Professionnel de santé agréé SNCF     Quittance   Professionnel de santé agréé SNCF     Divers   P.S. pattenaire de santé du régime des mines     Divers   Demande de Non Utilisation des Fonctions TLA     Affichage du message d'avertissement TLA 131   Valeur TP     Valeur TP   Valeur HTP     Saisie de la date limite de prise en compte des factures pour la mise en lots   Non Affichage du Bouton "Services en Ligne" su la Feuille de Soins     Contre Codes   Mon Dibigation de sist un mode de réglement   Interdiction de Suppression des FSE/DRE au Tableau de Bord     Interdiction de Participation Assuré   Montant de la Participation Assuré (PAV): 18,00     Logiciel Lecteur   0211   Résolution Ecran :			Gestion F	Remplaçant
Situations   GALSS     GALSS   Professionnel de santé agréé RATP     Quittance   Professionnel de santé agréé SNCF     Quittance   P.S. patenaire de santé du régime des mines     Divers   Demande de Non Utilisation des Fonctions TLA     Parcours de Soins   Affichage d'un message d'avertissement TLA 131     CCAM   Saise de la date limite de prise en compte des factures pour la mise en lots     Non Affichage des Codes erreurs par la fonction Viale     Mon Obligation de serier un mode de réglement     Interdiction de Suppression des FSE/DRE au Tableau de Bord     Vieur Tor     Site de la cupression de Participation Assuré     Montant de la Participation Assuré Montant de la Participation Assuré (PAV):	Paramètres	Paramètres générau	x	
	Situations GALSS Télétransmission Quittance Inquessions Divers Parcours de Soins CCAM STS Remetres périotraux Contre Codes	Professionnel de santé agréé RATP Professionnel de santé agréé SNCF P.S. pattenaire de santé du régime des mines Demande de Non Utilisation des Fonctions TLA Affichage d'un message d'avertissement TLA 131 Non Affichage des Montants Récap. avant Validation Saisie de la date limite de prise en compte des factur Non affichage du Bouton "Services en Ligne" sur la Affichage des codes erreurs par la fonction Vitale Non officiagi des codes erreurs par la fonction Vitale Non officiagi des codes erreurs par la fonction Vitale Non officiagi ne saisir un mode de réglement Interdiction de Suppression des FSE/DRE au Tables Original de Participation Assuré Montant de la Pa Logiciel Lecteur	Valeur par d DRE (Se Pas c Valeu Va	iéfaut TP pour la stion Séparée) Je Valeur Ir TP Ir HTP lots (PAV) : 18.00

Sur cette fenêtre, la case « Montant de la Participation Assuré (PAV) » permet la saisie du montant du forfait. Il devra être mis à jour si celui-ci vient à changer.

Valider et fermer les fenêtres.

Si cette gestion est activée, nous conseillons de supprimer le code « PAV » dans la colonne « Code FSE » pour tous les actes paramétrés dans la liste des actes comptables (option « Paramètres comptabilité… » du menu « Comptabilité »). Si le code « PAV » est précédé des signes « - » et « @ », ils doivent aussi être supprimés. Ainsi, un code FSE qui s'écrivait « -GLQP007@-PAV » devient « -GLQP007 ».



## **II. Utilisation**

Une fois les actes facturés sur la FSE (sans acte « PAV »), la validation de la fenêtre affiche le message ci-dessous si le code « PAV » est concerné par la facturation :



Nous vous recommandons de cliquer sur le bouton « Aide » pour afficher l'ensemble des informations importantes concernant la règlementation du code « PAV ».

Après avoir pris connaissance des informations mentionnées, il suffit de cocher/décocher la case « Diminution du montant AMO de 18 € » en fonction du patient, et répondre par « Oui » ou « Non ». Le forfait est alors déduit s'il y a lieu et la partie « Paiement » de Médialogis SQL est automatiquement renseignée avec les bons montants, le patient devant régler le solde s'affichant dans la case « Montant ».